

Droit des affaires : j'ai peur de me tromper

Par **Beylei**, le **28/07/2025** à **09:54**

Bonjour, j'espère que vous allez bien.

Pour la faire courte, je commence à me poser certaines questions vis à vis de mon objectif final de carrière. Je pense vouloir faire du Droit des affaires, mais après une expérience en cabinet notarial, je remets mon parcours en question.

Je suis actuellement une étudiante en droit qui passe en L2. Ma L1 s'est relativement bien passée et je confirme mon attrait pour cette fameuse matière qu'est le droit, notamment le droit privé.

Alors voilà, pour bien vous présenter le cœur de mon doute, au sein de ma Fac nous commençons à nous spécialiser en L2, notamment en faisant le choix de matières clés comme le Droit des affaires, ou encore le Droit des sociétés et le Droit fiscal. Cela m'amène à me poser de nombreuses questions. Je pensais par ailleurs choisir ces matières, au lieu du droit européen ou droit international, dans le but de viser un master en Droit des affaires.

Etant de nature assez préventive et curieuse, je suis allée visiter le site mon master, qui précise les matières à gros coefficients pour l'évaluation des dossiers et parmi celles ci figurent les matières que j'ai citées plus haut. J'ai également eu l'honneur de pouvoir effectuer mon tout premier stage juridique au sein d'une étude notariale, puisque j'ai pu comprendre que l'expérience professionnelle était tout aussi primordiale que les notes.

Alors voilà, je suis arrivée à la fin de mon stage, et je remets tout en question. Je n'ai pas vraiment aimé l'expérience, je ne pense pas pouvoir rester assise sur un bureau toute la journée à effectuer les mêmes tâches simples, de manière redondante... J'aime travailler sur ordi et cela ne me dérange pas d'effectuer pendant des heures et des heures une tâche, là n'est pas la question. Néanmoins, le fait qu'il n'y ait aucun challenge me dérange, je trouve ça ennuyant, je me sens comme Charlie Chaplin dans Les Temps modernes à devoir être un simple robot qui complète des dossiers et appelle des Mairies.

Je suis bien consciente qu'être en L1, sans avoir aucun diplôme, ne peut me légitimer pour effectuer des tâches plus lourdes notamment lors d'un simple stage d'un mois en cabinet, mais après avoir vu l'ensemble des Clercs effectuer les mêmes choses tous les jours... je me demande si être en cabinet en droit des affaires n'est pas la même chose.

En somme, j'ai peur de ne pas m'épanouir si je choisis de faire du droit des affaires. J'ai écouté de nombreuses interviews d'avocats collaborateurs qui semblaient finalement arrêter au bout de quelques années...

Si quelqu'un peut m'éclairer sur la réalité du Droit des affaires et notamment sur la profession d'avocat en droit des affaires, j'en serais plus que reconnaissante.

Je vous remercie en avance, respectueusement.

Par **Lorella**, le **29/07/2025** à **11:32**

Bonjour,

C'est normal de douter après une 1ère expérience. Explorez d'autres expériences professionnelles (cabinet d'avocat, d'expertise comptable, entreprises).

Prenez du recul, posez vous des questions sur ce qui vous plait : quelle matière en droit, le conseil, la défense, la négociation....

Par **Crazy student**, le **31/07/2025** à **23:28**

Bonjour,

je n'ai jamais mis les pieds dans une étude notarial, mais pour avoir effectuer des stages dans une direction juridique et en cabinet d'avocat, je vous assure qu'il y'a du challenge. Après il faut être réaliste, vous venez juste de valider une L1. Si je vous prenais en stage par , à part faire de la recherche juridique, ou de la veille, je ne vois pas très bien ce que vous pourriez faire à votre niveau.

Mais pour vous donner une idée, quand j'étais en M2 mes tâches en stages ont consisté:

- faire de la recherche, veille juridique

- rédiger des actes divers: contrat de cession de parts sociales, bail commercial, contrat de distribution et des avenants etc, rédaction de synthèse. Et à côté de ça faut organiser des réunions avec les opérationnels, récolter les documents. Dans certaines directions il faut également organiser des formations pour former le personnel sur certaines avancées législatives.